

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 90-308 du 23 Octobre 1990

Portant nomination des Sous-Préfets  
dans les six Départements de la  
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-006 du 15 Mai 1990 portant abrogation de la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ainsi que du Décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Provinces et des Chefs de Districts et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU la Loi N° 90-007 du 7 Mai 1990 portant dissolution des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-119 du 27 Juin 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- VU le Décret N° 90-43 du 14 Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 3 Mai 1990,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommées Sous-Préfets dans le Département de l'Atacora les personnes dont les noms suivent :

.../...

Sous-Préfecture de BASSILA : Monsieur HOUETO Ignace Djossè  
Sous-Préfecture de TANGUIETA : Monsieur SANNI Mala  
Sous-Préfecture de BOUKOUMBE : Monsieur HESSOUH Pamphile Fortuné  
Sous-Préfecture de KOUANDE : Monsieur OUOROU Bio N'Morou  
Sous-Préfecture de TOUKOULOUJIA : Monsieur ZANGBA Coovi Antoine  
Sous-Préfecture de COGHIY : Monsieur BOUKARI ALASSANE  
Sous-Préfecture de OUAME : Monsieur d'ALMEIDA S. Edouard  
Sous-Préfecture de KEROU : Monsieur MAHUSSI Comlanvi  
Appolinaire  
Sous-Préfecture de COPARGO : Monsieur NOBIME Epiphane  
Sous-Préfecture de MATERI : Monsieur GNONLONFOUN Toussaint  
Sous-Préfecture de PEHUNCO : Monsieur BAWATH Bienvenu

Article 2. - Sont nommés Sous-Préfets dans le Département de l'Atlantique les personnes dont les noms suivent :

Sous-Préfecture d'ALLADA : Monsieur GBEDAH Christophe  
Sous-Préfecture de TOFFO : Monsieur ZANNOU Gérard  
Sous-Préfecture de ZE : Monsieur AGOLIGAN Alain Maxime  
Sous-Préfecture d'ABCMEY-CALAVI : Monsieur PRUDENCIO Vladmir K.  
Candide  
Sous-Préfecture de KPOMASSE : Monsieur CHACRAN Boniface  
Sous-Préfecture de TORI-BOSSIEO : Monsieur MEDEGAN Codjo Symphorien  
Sous-Préfecture Lacustre de SO - AVA : Monsieur AHISSOU Dorothé

Article 3. - Sont nommés Sous-Préfets dans le Département du Borgou les personnes dont les noms suivent :

Sous-Préfecture de TCHAOUROU : Monsieur OROU-GUIWA B. Tere  
Sous-Préfecture de BEMBEREKE : Monsieur SOHOUENOU Epiphane

.../...

Sous-Préfecture de NIKKI : Monsieur HOUNGNON Janvier  
Sous-Préfecture de SEGBANA : Monsieur GADO Alassane  
Sous-Préfecture de KALALE : Monsieur ADAM Séidou  
Sous-Préfecture de PERERE : Monsieur AYENI Vital  
Sous-Préfecture de SINENDE : Monsieur ZIME MACC Boni  
Sous-Préfecture de BANIKOARA : Monsieur BAROGUI CHABI Toko  
Sous-Préfecture de KARIMAMA : Monsieur DOKO Kassa Séverin  
Sous-Préfecture de GOGOUNCU : Monsieur DJENGUE Samuel  
Sous-Préfecture de N'DALI : Monsieur AZONHIN Emmanuel  
Sous-Préfecture de MALANVILLE : Monsieur SACKO Ibrahim

Article 4. - Sont nommés Sous-Préfets dans le Département du Mono, les personnes dont les noms suivent :

Sous-Préfecture d'APLAHOUE : Monsieur ADJAHATODE Sébastien  
Sous-Préfecture de DJACOTOMEY : Monsieur BOKPE Gilles Nicodème  
Sous-Préfecture de KLOUEKANNE : Monsieur HOUESSOU François  
Sous-Préfecture de TOVIKLIN : Monsieur MONNOU Cosme  
Sous-Préfecture de LALO : Monsieur SARRE-DJORI Worou  
Sous-Préfecture de DOGBO : Monsieur ZINKPE Grégoire  
Sous-Préfecture d'ATHIEME : Monsieur MONNOU Damien  
Sous-Préfecture de HOUEYOGBE : Madame NOBINE Véronique  
Sous-Préfecture de BOPA : Monsieur AGBOGBE Rémi  
Sous-Préfecture de COME : Monsieur MONTCHO Gabriel  
Sous-Préfecture de GRAND-POPO : Monsieur AYADJI Cossi Cyprien

.../...

Article 5. - Sont nommées Sous-Préfets dans le Département de l'Ouémé, les personnes dont les noms suivent :

Sous-Préfecture d'ADJARRA : Monsieur SAIZONOU Etienne  
Sous-Préfecture d'AKPRO-  
MISSERETE : Monsieur POENOU René Pierre  
Sous-Préfecture d'AVRANKOU : Monsieur METOWANOU Nicolas  
Sous-Préfecture de DANGBO : Monsieur TOSSOU Pierre  
Sous-Préfecture de BONOU : Monsieur TOSSOU Célestin  
Sous-Préfecture d'ADJOHOMI : Monsieur EFFIBOLEY Karl  
Sous-Préfecture de SAKETE : Monsieur AGONSE C. Antoine  
Sous-Préfecture d'IFANGNI : Monsieur HOUNKPE Lucien  
Sous-Préfecture d'ADJA-OUERE : Monsieur BINAZON Claude César  
Sous-Préfecture de POBE : Monsieur HOUSSOU Georges  
Sous-Préfecture de SEME-  
PODJI : Monsieur AHOJANKA Etienne  
Sous-Préfecture de KETOU : Monsieur ANPACA G. Joachim  
Sous-Préfecture Lacustre  
AGUEGUE : Monsieur HOUANSOU Frédéric

Article 6. - Sont nommées Sous-Préfets dans le Département du Zou, les personnes dont les noms suivent :

Sous-Préfecture d'AGBANGNIZOU : Monsieur TCHOKPONHCUE Etienne  
Sous-Préfecture de DJIDJA : Monsieur LOGOUDA Laurent  
Sous-Préfecture de ZA-KPCTA : Monsieur ADINI Toussaint  
Sous-Préfecture de ZOGBODOME : Madame AHOUITY Elisabeth  
Sous-Préfecture de BANTE : Monsieur SOULEYMANE Ibrahim  
Sous-Préfecture de COVE : Madame ADIFON Pauline épouse  
ASSOGBA

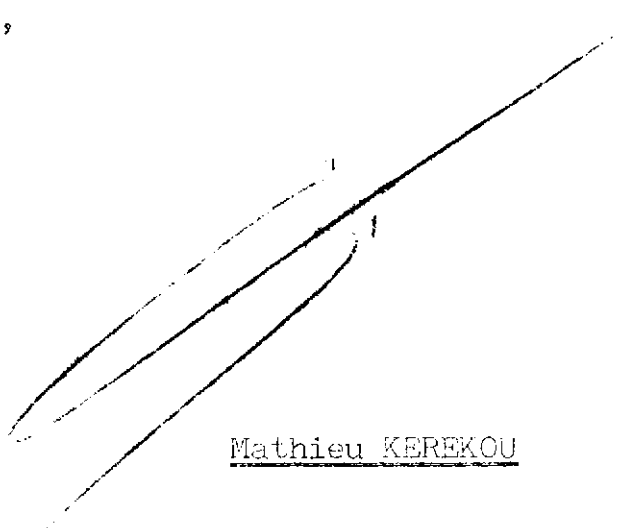
.../...

Sous-Préfecture de ZAGNANADO : Monsieur ASSOGBA Léandre  
Sous-Préfecture de GUINHI : Monsieur ONIDJE Germain  
Sous-Préfecture de DASSA : Monsieur VISSOH Codjo Boniface  
Sous-Préfecture de GLAZOUE : Monsieur GBAGUIDI Urbain  
Sous-Préfecture de SAVALOU : Monsieur KOTCHOFA Aurélien  
Sous-Préfecture de SAVE : Monsieur DAN Noël Jean-Marie  
Sous-Préfecture de OUESSE : Monsieur BIAO Isidore.

Article 7. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

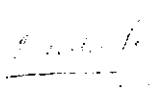
Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1990.

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

  
Nicéphore SOGLO

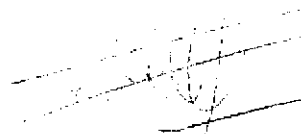
.../...

Le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité Publique et de  
l'Administration Territoriale,

Le Ministre des Finances,



Jean Florentin V. FELIHO



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 4 HCR 4 PM 4 SGG 4 MISPAT-MF 8 AUTRES MINISTERES 14  
SPD 1 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 2 DCCT-CNEPI-NATION 3 GCONB 1 DB-DCF-DSDV-  
DTCP-DI 10 BCP 1 PREFETS 12 SG/DEPARTEMENTS 6 CCU ET SOUS-PREFETS 79  
UNB-FASJEP-BN-DAN-JORE 10 ENG FAB 2.-